CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de l'Abeille, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

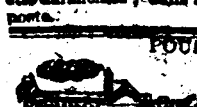

Le beau bateau à vapeur neuf fin marcheur LANCASTER, capit. Prinkle, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
10 juil rue de la Nouvelle-Levée, No.

POUR PASCAGOULA.

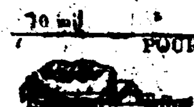

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de frêt et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—3m] THOMAS RHODES.

POUR BOSTON.

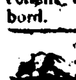

Le brick neuf fin voilier, RODERIC DHU, capitaine Wiswall, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
12 juillet LINCOLN & GREEN.

POUR TAMPICO.

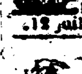

La goëlette ELIZA-THOMAS, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira positivement samedi prochain.
10 juillet DUFART & BARON.

POUR LA HAVANE.

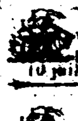

Le joli brick espagnol, avantageusement connu, MANUELITA, capitaine F. Vincent, ayant les deux tiers de son chargement à bord, partira le 12 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à COURVAL, ACEBO & Co.
10 juillet rue de la Levée, No. 6

POUR LIVERPOOL.

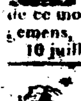

Le navire ESSEX, capit. Vaugham, ayant la majeure partie de son fret engagée. Pour le reste, s'adresser à bord, ou à
10 juillet BENJ. BOOTH & Co.

PARA LA HABANA.

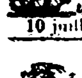

EL hermoso y muy acreditado bergantin español MANUELITA, su capitan Don Francisco Vinent, tiene las dos terceras partes de su cargo á bordo, saldrá para el expresado puerto al 12 del corriente. Por flete ó pasage, teniendo hermosas comodidas, se dirigiran á los Snres. COURVAL, ACEBO Y Cia,
10 juil calle de la Levée, No. 6.

POUR MATANZAS.

La goëlette espagnole OSCAR, capitaine Mo-a, étant sur son départ prendra des passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
J. & J. DARRAMON,
5 juillet rue de Chartres, No. 23.

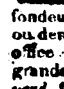

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Mandeville et Amour. CHS. HATREL,
23 juin rue de Chartres, No. 123.

AVIS.

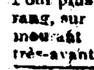

Offert à loyer ou à bail.—La jolie maison avec ses dépendances, cour, &c., consistant en 5 arpents de face au fleuve Mississippi sur 90 de profondeur; la terre et maison ci-dessus décrites est la même ou demeurait le juge Marang à l'époque qu'il occupait son office rive droite du dit fleuve, cette même terre offre de grands avantages tant pour le jardinage, briqueterie, woodyard, &c., elle est située à 7 miles de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples informations, s'adresser à M. A. Harang, sur les lieux, ou au juge de la paroisse Jefferson, demeurant au faubourg Livaudais. Les conditions sont très-avantageuses. 1er. juillet—12.

A LOUER.

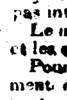

La belle maison connue sous le nom de HOTEL DU LAC située à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à
B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on lounerait la préférance à qui voudrait s'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO,
6 juin—6 rue St. Louis, No. 17.

A LOUER.

Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à P. O. SORBE,
6 juin rue Royale, No. 118.

A LOUER.

Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à doux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
7 mai rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No: 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :
Nougat blanc en boîtes de ferblanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons ;
Anisette superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.
Egalement en magasins.
Quelques caisses de Vin supérieur du Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce ;
Cerises et fruits à l'eau-de-vie;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madère de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée. Fers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et souricières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Surtarrow; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques; Ratoirs et couteaux de poche fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et etrilles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenons anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c. Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles ovales et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à mais de Park et de Corn de No. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux de bonnets en cuivre, à vis, gaimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à [illegible] de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Espiètres, pinces, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassis; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 lames, faucilles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, complets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées ; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses, poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine, brai, goudron et résine.
18 av F. PASCAL.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée,—Nelle. Orléans, 2? juillet 1833.

LES actionnaires qui n'ont pas échangé leurs reçus contre des certificats d'actions sont priés d'apporter leurs reçus et de recevoir leurs certificats.

Le bureau est ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, et depuis 4 jusqu'à 6 heures du soir.
3 juillet WM. HUDSON, sect.

A dater d'aujourd'hui, la société qui existait sous la raison de *Dubertrand & Legendre*, est dissoute d'un consentement mutuel. P. Dubertrand reste chargé de la liquidation et continue les affaires comme par le passé sous son propre et privé nom. Son bureau est rue St. Louis un peu plus bas que la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 1er. juillet 1833.
P. DUBERTRAND,
3 juillet H. LEGENDRE.

LES soussignés donnent avis qu'ils ont formé une société sous la raison *Dufart & Baron*, à compter du 1er. courant, et que la liquidation de leurs affaires commerciales individuelles qui peuvent avoir eu lieu sur cette place depuis le mois de mai de l'année dernière, sera opérée par la nouvelle maison. JN. DUFART,
3 juillet A. BARON.

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par
3 juillet BENJ. BOOTH & CO.

ON demande dans une boutique de barbier un jeune homme qui connaisse bien l'état et qui puisse conduire un établissement de ce genre. Les conditions seront très avantageuses. S'adresser au bureau de cette feuille.
5 juillet—4

A VENDRE en gros et en détail par le soussigné—16 boucauts jambons de Cincinnati, garantis de 1ère. qualité et dont deux expressément préparés par Walker pour l'usage des familles. PAUL CIEUTAT, rue St. Philippe, No. 21.

Aussi: Tous les articles de grocerie en général et un assortiment de faïence qu'il offre à un rabais considérable, à a de clore cet article. 5 juillet.

UNE personne propre à presque tous les genres d'affaires désire trouver une place dans un comptoir ou un magasin. Il ne demanderait actuellement que des appointemens modiques, son but principal étant de s'occuper pendant ces trois ou quatre mois.

Il donnera les meilleurs renseignements. S'adresser boite 515 à la poste. 5 juillet.

220 SACS café de la Havane, en débarquement du brick Massachusetts, à vendre par
3 juillet LINCOLN & GREEN.

100 SACS poivre de Sumatra en débarquement du brick Latona, et à vendre par
3 juillet DUCROS & MORPHY.

M. JOSE PRATS ayant associé son fils Salvador Prats à sa maison commerciale, ladite maison sera conduite à partir du 1er. juillet, sous la raison de
3 juillet J. PRATS & FILS.

LA société existante sous la raison de *Radaz, Deranco & Co.*, est dissoute par consentement mutuel à partir du 1er. courant, *François Radaz & Charles Deranco*, sont conjointement chargés de la liquidation de la dite société
Nouvelle-Orléans, le 1er. juillet, 1833,
FRANCOIS RADAZ,
CHARLES DERANCO,
LONAT RADAZ,
1er juillet—4 de Paris.

LES soussignés continuent les mêmes affaires au No. 77, rue de Chartres sous la raison de *F. Radaz & frère*.
FRANCOIS RADAZ,
LONAT RADAZ,
1er juillet—4 de Paris.

LE soussigné continuera de tenir son magasin de marchandises sèches au No. 100, rue de Chartres.
1er juillet—4 CHARLES DERANCO.

MONSIEUR BOYER a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il tient toujours son école rue Royale No. 106, entre St. Louis et Conti.

Il a fait disposer un nouveau local qui lui permet de recevoir un plus grand nombre d'élèves et de baisser ses prix.

Il déclare positivement qu'il n'est point associé avec Mde. Vernies, mais qu'il doit seulement consacrer à l'établissement de cette dame deux heures dans la soirée lorsque son école sera terminée, 1er juillet—6.

ON a besoin d'un jeune homme de bonnes mœurs, connaissant la partie de marchandise sèches, et parlant le français et l'anglais, s'adresser chez
1er juillet J. & J. DARRAMON.

Bureau de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.

AVIS *est par le présent donné* qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Eudé; on suppose avoir égaré ces certificats.
WM. HUDSON,
18 juin—6s secrétaire.

LES soussigné ont sur la Levée, vis-à-vis le Ferry, environ 200 barillets de melasses qu'ils offrent à vendre, ou aux navires à un frêt modéré.
TOURNE & BECKWITH,
14 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VIN DE CHAMPAGNE, &C.—150 paniers de Champagne supérieur ; 6 balles Couvertures de laine, reçus par le navire Warsaw, du Havre.
60 barriques Vin de *Marseille*, ayant droit au *debenture*, à vendre par
11 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL—1950 sacs, à bord du brick Mary, de Liverpool, à vendre par
13 juin B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par F. PERRET,
7 juin rue Toulouse, No. 59.

CHEVAL ET BARROUCHE A VENDRE, A BON MARCHE.—Une jolie Barrouche avec un bon cheval ; s'ils ne se vendent pas à l'amiable avant le 15 courant, ils seront offerts à l'encan, le dit jour, par P. A. Guillotte, encanteur, s'adresser rue Royale, No. 118.
6 juin

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Bolfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Savon bleu vif;
239 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assortis;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
040 chaines d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.
F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

ON demande 390 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, s'adresser à
30 mai P. J. TRICOU.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
21 mai encoignure Levée et Ursulines.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.

On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.
25 avril

PORC.—48 barils porc *prime*, pour l'usage des habitations, à vendre par
7 juin DUCROS & MORPHY.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
16 mai I. OGDEN & CO.

20000 PIEDS de Planche de la première qualité, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, et à vendre par BLANC & BRUGIER.
On offre un chaland vide des hauts à bon compte.
26 juin

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par (24 juin) BENJ. BOOTH & Co.

VENTES PAR LE MARSHAL.

W. F. Hyde & co vs. A. L. Michel.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans la demande ci-dessus, j'exposerai en vente, le lundi, 22 juillet prochain au café de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, un cheval gris, selle et bride, saisis dans la demande ci-dessus.
13 juil L. DAUNOY, marshal.

Starky Sparkman *vs.* Peter Daniels.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, lundi 22 juillet, à 5 heures, sur les lieux, rue des Orangers, faubourg Annonciation, une quantité de planches et de bois, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 juillet L. DAUNOY, Marshal

Al. Andry vs. Patrick Maran.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Lanouville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 23 juillet, à 5 heures, au Principal, un lot d'outils de forgeron, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
10 juillet Marshal

La succession de Yves Lemonier *contre* M. & Mme. Boyer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 18 juillet, à 5 heures, au Principal, 2 lits en acajou, 1 armoir, 3 tables, 1 side-board, 1 paire de fers à repasser, 1 bois de lit, et divers autres articles, saisis dans la demande ci-dessus.
5 juillet L. DAUNOY, marshal.

F. H Petitpain *vs.* Bontemps.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 19 juillet, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Rempart et de l'Hôpital, le fonds d'un cabaret, contenant divers articles de groceries, étagères et comptoir, *saisis* dans l'affaire ci-dessus.
5 juil L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 20 juillet, à 5 heures, au bureau du marshal, 1 sofas, 1 table, 112 boîtes de cigarres, 1 secrétaire, saisis dans l'affaire de Mme. Lobre.
5 juillet L. DAUNOY, marshal.

S. Lauron, & Rogers *vs.* J. Noël.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 17 juillet, à 5 heures, au Principal, une barrique d'huile, 5 barriques contenant liqueurs, une boite tabac, une boite chandelle, un comptoir et établette, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juillet L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 aout, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Robertson et Bayou, mesurant 64 pieds de face, sur 144 pieds de profondeur, saisi à la demande du Dr. Thomas.
1er. juillet L. DAUNOY, marshal.

L. Brink *contre* Thos. Pendegrast.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 août prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le terrain No. 7, d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de T. Seghers, notaire public. Le dit lot situé encoignure des rues Baronne et Girod, faubourg St. Marie, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, se composant de 2 bonnes maisons d'habitation en bois dont une est toute neuve et l'autre en bon état, saisie et, pour être vendu sujet à une hypothèque de $2700 en faveur du vendeur, la dite propriété a 25 pieds sur la rue Girod et 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la rue de la Baronne, saisis dans la demande ci-dessus.
1er juillet L. DAUNOY, marshal.

F. La Pierre *vs.* Louis.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 29 juillet, à 5 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, une pirogue No. 77, saisie dans la demande ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal

AVIS.—La société existante sous la raison de *Lobre & Orain* est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. G. Orain reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, même magasin, Nouvelle-Levée, No. 7. B. LOBRE.
1er juillet G. ORAIN.

AVIS.—Le soussigné prévient ses anciens patrons, qu'il continue, pour son propre compte, le même genre d'affaires que ci-devant. Son bureau est sur la Nouvelle-Levée, No. 7. B. LOBRE.
1er juillet

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Signatius Pigman, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte présenté par N. Cox, exécuteur testamentaire du du Ignatius Pigman, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
3 juillet S. BLOSSMAN, dép. rég.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833—*Dans l'affaire de M. Chapus contre ses créanciers*—Sur motion de R. Rousseau, avocat de A. Delpeuch, syndic des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la cour que toutes les personnes intéressées devront avant jeudi, 18 courant, déduire leurs motifs d'opposition à ce que le tableau de distribution déposé au greffe par le dit syndic soit homologué les fonds distribués en conséquence et le syndic déchargé de ses fonctions.
Extrait des minutes du greffe, 5 juillet, 1833.
8 juil—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 20 juin 1833—No. 6959—*Eulogio de Celis vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub., le lundi, 22 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que R. Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour,
21 juin—8,2ps. F. BUISSON, dép. gréf.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Cotron vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour,
19 juin—9. 2ps F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 juin 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No 6803]—*Dans l'affaire de John Prendergast contre ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de Jques. F. Enoul Livaudais, syndic, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du failli, ait lieu en l'étude de W. Boswell, not. pub. mercredi, 17 de juillet prochain, pour déterminer les conditions et l'époque de la vente des biens cédés.
Par ordre de la cour.
15 juin—11, 2ps F. BUISSON, député greffier

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1833—No. 6979—*Patrick Rider contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, le samedi 20 du présent mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour.
10 juillet—5 ARMAND PITOT, greffier

RECU dernièrement et en vente chez le soussigné ;
50 caisses de Macaroni;
12 caisses de Sardines;
12 caisses de Ratafia de Grenoble;
10 jarres de Saucissons de 1ère. qualité;
75 paniers de Champagne de 1ère. qualité;
40 do. de Vin de Chablis.
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre dans leur pharmacie, rue St. Pierre No. 3, face à la Place d'Armes, les articles suivans :
2000 livres Alun en poudre ; 3000 jarres miel d'abeille, première qualité ; 300 Quinine pélectu, Rhubarbe de l'Inde sup. en racine et en poudre; Jalap en poudre; Jusco, Sangsues de Marseille de choix; Chlorure de Chaux &c.
6 juin—d. P. CUSACHS & CO.

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires,
Vin rouge en barriques vieux médoc;
Vin blanc de Graves vieux en tierçons de 35 gallons;
do. do. do. do. do. de 30 gallons,
Vin en caisses rouge de 12 bouteilles, cru supérieur, de [illegible] Margaux, Médoc;
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles;
Liqueur fine aux larmes du général Foi, en caisses de 12 bouteilles;
Bouchons pour bouteilles ;
3 caisses de peignes de corne assortis à estaper;
Un moulin complet pour sucrerie, chaudières à sucre et gueules de fourneaux.
17 juin J. B. & F. LABATUT.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Dauphine, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feue Mme. Jules Louis Huard. Conditions de la vente, comptant.
Par ordre de la cour,
15 juillet W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.-COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Lundi, 29 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues de la Nouvelle-Levée et North-Market, faubourg Ste.-Marie, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Michael Clifford. Conditions de la vente, comptant. Par ordre de la cour.
15 juillet W F C DUPLESSIS, régister.

VENTE RENVOYEE.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 20 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Clarisse Henriette Eénard, décédée, épouse de Armand Constant Vallet.

Une négresse nommé Maria, âgée d'environ 21 ans, propre à tout, laquelle avait été annoncée pour être vendue le 7 du présent mois de juin, mais n'a pas pu être vendue, s'étant absentée pour la première fois.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 juin.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Lundi, 22 juillet 1833, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal, les effets mobiliers appartenant à la succession de Thos. C. Dawson. Conditions de la vente : Comptant. Par ordre de la cour,
10 juil P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Paroisse d'Orléans.*—Attendu que David Daley a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Priscilla Fellows décédée intestat: *Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner*, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
15 juil W. F. C. DUPLESSIS, régister

COUR DES PREUVES.—Attendu que William E. Thompson a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Richardson, décédé ab intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
15 juillet W F C DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que George B. Bowditch a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Priscilla Griffith Fellows, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
15 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Carrière & Burdunat ont présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Etienne Lacoste, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire *sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.* Par ordre de la cour.
10 juil FELIX TALA, dép rég

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joachim Viosca a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux héritiers absens de feu Francisco Casanova, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Jos. Monrose, h. c. l., et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par François Auguste, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour,
10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que F. H. Petitpain a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Jacques Michel, décédé ab intestat ; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
10 juil FELIX TALA. dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que John H. Holland a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Johnson, décédé ab intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
10 juil FELIX TALA, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Wm. H. Wheaton a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Johnson, décédé ab. intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Timothy Dow a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Hoos, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que J. C. Wagner a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thadus Sunto, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Ve. J. B. Lambert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jn. Bte. Lambert, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
8 juil S. BLOSSMAN, Dép. rég.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Alphonse Vaugeois et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte à rendu par Charles René Oger, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
12 juil S. BLOSSMAN, dép. rég.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Joseph Hécaud, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Pierre Roup exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour.
8 juil S. BLOSSMAN, dép. rég.

MAISON D'EDUCATION.
Rue St. Pierre, No. 154.

M. J. CASSAGNE, encouragé par plusieurs personnes avantageusement connues en cette ville, ouvrira sa Maison d'Education pour les enfans de couleur le 15 juillet courant.

S'étant livré *depuis long-temps à l'enseignement*, et ayant travaillé pendant plus d'une année en cette ville en qualité de professeur chez M. Jeannin, il peut offrir aux parens qui voudront bien lui confier leurs enfans toutes les garanties qu'ils pourront souhaiter.

Les enfans, dans sa maison, suivront un cours complet d'études sur la *lecture*, *l'écriture*, sur les *langues française, anglaise, espagnole* et *latine*, sur les *mathématiques*, sur *l'histoire ancienne et moderne*, la *géographie*, la *mythologie*.
8 juillet—11

EN magasin et à vendre par les soussignés, 8 balles Shalls, imprimés;
9 do. indiennes; 1 caisse Merinos et Indiennes,
6 pièces Indienne, 7 do. bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 point;
5 caisses Vin Hermitage supérieur ;
50 do. château-Léoville, do.
15 paniers Champagne, do.
3 barils Vin de Grenache, (Roussillon)
1 caisse de 50 bouteilles liqueurs superfines;
3 caisses Serrures française;
2 boucauts fil à voile.
19 juin T. NICOLET & Co.

VIN DE MARSEILLE—160 barriques Vin rouge, excellente marque d'Elzéar Baux, à $15, pour clore une facture, s'adresser rue St. Louis, No. 23. 28 juin

A VENDRE.—Un très-bon nègre créole propre aux premiers travaux d'une habitation, s'adresser rue St Louis No. 23. 28 juin.

TRAITES sur Marseille, en vente chez
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

PENSIONNAT [illegible]
Dirigé par M. [illegible] CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation ; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet ; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les élémens de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.*

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupiles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements. 24 juin—6m

A LOUER OU A VENDRE.
LIVRABLE LE 1er. AOUT.

LA maison neuve, située rue Bourgogne entre celles des Ursulines et Hôpital mesurant 32 pieds de face sur 128 de profondeur, composée de quatre appartements, galerie, cabinets, caves, mansardes et cuisine haute, s'adresser rue St. Anne, No. 86. 1er juillet

A. LACOUTURE offre à vendre dans son magasin rue de la vieille Levée, entre Bienville et Douane, No. 21, et à des conditions raisonnables, les articles suivants :
2 caisses Pruneaux de 50 paubans chaque caisse;
100 paniers Anisette de Bordeaux ;
20 petits barils Sirop de Limon;
80 caisses Sucre blanc de la Havane;
50 caisses Liqueur superfine ;
30 caisses Eau-de-fleur d'Orange triple ;
Jus de citron en barils et en damejeannes;
Amandes en coque et cassées;
Quelques caisses véritable Absinthe Suisse;
Une jarre Fruit cristalisés de Marseille;
Confitures de la Havane en caisses de 12 paubans;
Guignolet d'Angers, vin de Champagne et Muscat;
Dragées, Liqueurs, Sirops assortis, Marasquino;
Confitures de la Havane, cristalisées par petites caisses de 5 livres, et plusieurs autres articles. 20 juin

LIVRES NOUVEAUX.

Reçus par le navire Warsaw, du Havre, et à vendre par les soussignés :
Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry, par Châteaubriand ; la Tour de Monthlery, par J. Viennet ; L'Anneau de Luther ; Calomnie, par Hypolite Bonnelier ; Marie Touchet, par M. J. Lesguillon ; Samuel, roman sérieux par M. Paul de Musset ; le Siége d'Anvers, ou Amours, Guerre et Folie ; Un de plus, roman à la mode, par un vaudevilliste ; Contes d'une vieille fille à ses neveux ; Un Clair de Lune, rêverie par M. Gustave Albitte; le Livre des Conteurs ; le Corridor du puits de l'Hermite ; Conte de Ste.-Pélagie, par Choquart & Guenot ; les Ecorcheurs ou l'Usurpation et la Peste, par M. le vicomte d'Arlincourt ; Daniel le lapidaire, ou les Contes de l'Attelier; suite ; Une Femme de Théâtre, par J. B. May ; Chansons nouvelles et dernières de Béranger ; Contes nouaux par V. Jules Janin.
E. JOHNS & Co.
13 juin rue de Chartres, No 131

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

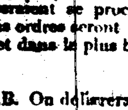

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 99.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cyprès, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs. TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levée, No 15

EN débarquement, 20 barils huile palmachristi. 15 do. graines de lin, et à vendre par les soussignés.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du brick Vénus de Marseille,
5,000 sangsues de choix,
115 onces essence de rose du Levant ;
50 do. do. do. Neroly pure ;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

MME. ROSALIE D'ENDREI accoucheuse de profession dernièrement arrivée de France et ayant passé l'examen à la maternité de Marseille par MM. Dupes et Deses, chirurgiens de Montpellier, offre ses services aux Dames. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 7.
8 juil—2

ON demande un navire pour Bordeaux, s'adresser à
8 juil J. MAGER.

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union, CHS. HATREL,
8 juil rue de Chartres, No. 123.

A VENDRE.

UN Terrain situé faubourg Montreuil ayant 53 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur à la rue Craps. CHS. HATREL,
8 juil rue de Chartres, No. 124.

RIZ—50 boucauts riz de Charleston, de première qualité, à vendre par F. H. PETITPAIN,
8 juil encoignure Chartres & Toulouse.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE & CIGARRES—En débarquement du brick Aurora, venant de la Havane et à vendre par F. H. PETITPAIN,
8 juil encoig. Chartres & Toulouse.

CAFE' ET CIGARES.—En débarquement du San Antonio, de la Havane, et à vendre par le soussigné
30 sacs Café,
40 milliers Cigares de première qualité
F. H. PETITPAIN,
3 juillet encoignure Chartres et Toulouse

TRAITES sur France, à vendre par
26 juin J. MAGER.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse; Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.
S'adresser à DELAMOURLIERE,
16 avril rue Royale, No. 254.

A LOUER.—Une résidence d'été.—Un lot entier avec des maisons neuves dans la rue St. Ferdinand, faubourg Washington, 4 ilets à partir de la Levée, s'adresser chez JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

CAFE DE LA HAVANE.—95 sacs de café, en débarquement de la Goëlette Yrymal, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
17 juin Rues de Chartres et Toulouse.

THOMAS U. NICHOLLS, avocat, se charge de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire. composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps.

CAFE' DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
18 juin rues Toulouse et Chartres.

800 BALES coton seront prises à fret, pour le Havre, à une fraction au-dessous de 7-8, on s'adresse immédiatement à
18 juin J. MAGER.

COUVERTURES FRANCAISES—450 balles, 3 points, de Grenier, [illegible] par
21 juin J. MAGER.

LES soussignés ont reçu par le brick Atlas, un nouvel assortiment de verres de [illegible] de toutes grandeurs, qu'ils offrent en vente.
3 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

PAR [illegible]

COUR DES PREUVES, succession de feu Jean [illegible].—En vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu lundi, 12 août 1833, à midi, au café de la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, appartenant à cette succession; savoir :

Marie-Louise, mulâtresse de 28 ans, un peu [illegible], blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et bon sujet avec son enfant âgé de 2 mois nommé Anelin.

Marie-Henriette, mulâtresse de 25 ans, couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique et bon sujet.

Félicité Agathe, négresse de 32 ans, cuisinière, [illegible] avec ses trois enfans, Charles, négrillon de 7 ans & [illegible], négritte de 5 ans, William Bébé griffe de 12 ans, apprentis cigarrier.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

Les actes de vente seront passés devant M. Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 juil—15,3ps.

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI, 9 août prochain, à midi, à la Bourse, par ordre de la Cour des Preuves et pour compte de la succession de feu Elizabeth Ouet Merlet, il sera vendu, les esclaves suivans :

Fanchine, négresse âgée de 30 ans environ, sujette à des crises, et ses trois enfans, Franc Mileto, âgé de 4 ans, Francis de 4 mois, et Ferrand de 12 ans.

Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque, [illegible]

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, le vendredi, 9 août prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de l'hon. Cour de Paroisse rendu sur la pétition des syndics des créanciers de C. Oger et de C. Oger & Co, pour le compte des dits créanciers, les esclaves suivans : Félix, nègre âgé de 40 ans, charretier et domestique; Sanon, nègre âgé de 38 ans, charretier; Marie-Anne, négresse, âgée de 26 ans, avec ses deux enfans, un âgé de 5 ans et Honorine de deux ans.
Conditions . Comptant. 10 juillet

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 12 août courant, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 8 juillet 1833, les esclaves ci-après dépendant de la succession de feu D. F. Randolph.

Lucinda, âgée de 25 ans, bonne domestique de maison, avec sa fille âgée de 5 ans, et son fils âgé de 3 ans.

Dick, nègre âgé de 32 ans, charretier.

Conditions : Payable le 1er. février, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 j

ESCLAVE EN MARRONAGE.

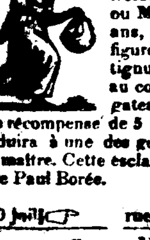

EST partie marronne de chez le soussigné, le 16 du mois dernier, une mulâtresse américaine nommée MARTHE ou MARTHA, âgée d'environ 18 à 19 ans, taille d'environ 5 pieds américain, figure ronde, ayant plusieurs fortes égratignures à la figure et plusieurs marques au cou. Elle vendait ordinairement des gateaux.

Une récompense de 5 piastres sera donnée à celui qui la conduira à une des geoles de cet état, ou la ramènera à son maître. Cette esclave appartenait à la succession Françoise Paul Borée.
EDOUARD RAIBOULT,
10 juil rue Constance, faubg. Annonciation.

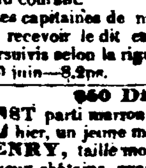

UNE récompense de dix piastres sera donnée à qui arrêtera et mettra à la geole de cette ville, ou de l'une des paroisses de cet état, le nègre JEAN, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure, [illegible]. Ce nègre est menuisier; il est très connu en ville, il a travaillé plusieurs années chez M. B. Bacas et chez M. Cannave. Le soussigné ne l'a pas vu depuis vendredi dernier, 14 du courant.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. ANGLAIN,
20 juin—8,2ps. rue Bourgogne, No. 254.

$50 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de chez le soussigné depuis avant-hier, un jeune mulâtre, âgé d'environ 12 ans, nommé HENRY, taille moyenne, jolie figure, teint très clair, cheveux châtains, ayant une [illegible] à la jambe droite à côté de l'oreille, il parle français et anglais.

La susdite récompense sera donnée pour son arrestation, en s'adressant à THEODORE NICOLET,
3 juillet rue Royale No. 162.

$50 DE RECOMPENSE.

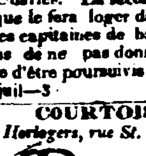

EST parti marron le 1er de ce mois, le grif PATRICK, âgé d'environ 25 ans, ne parlant qu'anglais, d'un caractère doux et très soumis, taille de 5 pieds 8 pouces, mince de corps, ayant une cicatrice à l'un de ses bras près du pouce. Le dit Patrick est bien connu comme conducteur du bateau du moulin à scie de M. Chs. Hayer à la paroisse St. Charles. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le fera loger dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas donner passage au susdit Patrick, sous peine d'être poursuivis selon les rigueurs de la loi.
5 juil—3 BLANC & BRUGIER.

COURTOIS ET BALENCIENT,
Horlogers, rue St. Anne, No. 42, vis-à-vis les cours.

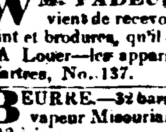

ONT l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de montres et de bijouterie, qu'ils livreront à des prix modérés. Ils se chargent de toute espèce de réparations concernant leur état, comme : montres, pendules, boîtes à musique, &c.
26 juin—12

WM. FADEUILHE rue de Chartres No. 167, vient de recevoir un nouvel assortiment de papiers peint et bordures, qu'il offre à un prix très modéré.

A Louer—les appartements fraîchement tapissé rue de Chartres, No. 137. 26 juin.

BEURRE.—32 barillets beurre, reçus par le bateau à vapeur Missourian, et à vendre par
18 juin GRAY, DURRIVE & CO.

60,000 DOUVES DE PIPE, à vendre par
13 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New York, à vendre par JULES LE BLANC,
18 mai rue Royale, No. 103.

A LOUER.—La maison située rue de Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain; prendre possession immédiatement, s'adresser à
13 mai I. OGDEN & CO.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Aussi de belles chemises ginga pour le voyage.
WM. C. NORRIS,
3 mai rue de Chartres, No. [illegible]

VINS—Malaga doux et sec, en quarts et en bbl. [illegible] vin de St. Lucar en quarts ; do. de Catalogne en pipes et en barils, dont une partie a droit au drawback, à vendre par
21 mai LINCOLN & GREEN.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 99.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur en cuivre*, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 28, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et modérés, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE,
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des [illegible] de marbres, des pierres de foyers et de limites; du plâtre de Paris; du ciment hydraulique et Romain ; [illegible] assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à [illegible], avec des traineaux et garde-feux; le tout à des prix modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour faire les inscriptions et fixer les ouvrages [illegible]
[illegible] KAIN.
[illegible] STROUD
De l'ancienne raison de société [illegible] James Kain,
25 nov

HUILE D'OLIVE, Vinaigre blanc et Vin [illegible] en débarquement du brick [illegible] de Marseille, et à vendre par les soussignés.
400 barriques Vin de [illegible]
10 barils imitation Madère,
150 caisses Vin Muscat Frontignan,
300 paniers Huile d'Olive,
10 barils [illegible]
30 [illegible] Vermicelle,
30 [illegible] Raisins,
2 balles Amandes,
200 sacs Bouchons.
CARRIERE & BORDUZAT,
12 juin rue St Louis, No 11